



STÉRILISATION GRATUITE

CHIENS ET CHATS

À PARTIR DU LUNDI 11 MARS 2024

CONDITIONS

- Résider sur une des 4 communes de la CASUD
- Être non-imposable en 2023 sur le revenu 2022
- L'animal doit être obligatoirement identifié (L212-10 code rural)
- Si l'animal n'est pas identifié, l'identification (obligatoire, d'un montant de 40€ à régler auprès du vétérinaire) se fera lors de la stérilisation (gratuite).
- Dans la limite de 2 animaux par foyer

**Out Zanimò,
Okip a li**

PIÈCES À FOURNIR - COPIE DE :

- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité du propriétaire de l'animal
- Avis de non imposition 2023 sur le revenu 2022
- Carte d'Identité (I-CAD) de l'animal.



INSCRIPTION ET INFORMATION

- En ligne sur <https://www.casud.re/au-quotidien/limiter-lerrance-animale/la-campagne-de-sterilisation>
- Dans une agence de la CASUD
- **N°Vert 0 800 327 327** ou mail à decv@casud.re
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



COMMUNES ET AGENCES CONCERNÉES

- ENTRE-DEUX - 2, rue Fortuné Hoarau - 0262 54 01 81
- SAINT-JOSEPH - 336, rue Raphaël Babet - 0262 30 87 87
- SAINT-PHILIPPE - 43, RN2 Basse Vallée - 0262 52 25 54
- LE TAMPON - 18 bis, rue d'Espagne - 0262 35 51 81



En partenariat avec les Vétérinaires Pour Tous (VPT)



www.casud.re

Flashez le QR-CODE
ci-dessus
pour vous inscrire